

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

C'est une tactique habituelle aux ennemis de l'Eglise de l'accuser de contradiction et d'hypocrisie. Sans cesse ils lui reprochent de faire plier, dans la pratique, ses dogmes immuables sous l'influence des intérêts du moment, et de réclamer les avantages d'un état de choses qu'elle condamne, et dont, à leur avis, elle devrait, pour rester fidèle à ses principes, s'isoler complètement. Plusieurs fois déjà l'Univers, à qui certes on ne reprochera point un excès de sollicitude dans les idées ni dans la conduite, a fait justice de ces accusations; elles n'ont pas moins été répétées à satiété, dans ces derniers temps, contre les catholiques français.

Les catholiques, dit-on, veulent en principe l'union de l'Eglise et de l'Etat pourquoi donc repoussent-ils l'enseignement officiel? Pourquoi ces bruyantes réclamations en faveur de la liberté des écoles? D'autre part, ne voyons-nous pas provoquer l'intervention de l'Etat pour faire expulser des bibliothèques publiques les livres qui leur déplaisent, et des chaires les professeurs qui attaquent leurs opinions? Où est la franchise de la conduite dans cette contradiction entre leurs principes et leurs actes, et entre leurs actes eux-mêmes? N'est-ce donc pas, en religion, une vertu d'agir comme on pense, et de conformer sa conduite à sa parole?

Il se peut que certains catholiques, dans leur amour exagéré de la liberté, n'aient pas toujours réglé leurs actes sur les principes hautement proclamés par l'Eglise, et que, par un excès contraire, d'autres se soient imprudemment jetés dans le bras du pouvoir, qui leur semblait l'unique refuge contre les dangers d'une liberté immodérée; mais la masse est restée, dans toutes les circonstances, et notamment dans celles qui ont été signalées plus haut, fidèle à ses principes et à sa ligne de conduite.

Avant de démontrer notre assertion, un mot sur la liberté, dont le nom excite chez les uns tant d'espérances, et chez les autres tant d'effroi. Il en est, et c'est le grand nombre, pour qui la liberté est le plus précieux de tous les biens, le but, la fin dernière de l'existence; pour quel que soit, au contraire, elle est la source féconde de tous nos maux; l'illusion est des deux côtés. La liberté ne mérite ni tant d'amour ni tant de haine; elle est en elle-même chose indifférente, utile ou funeste, selon les dispositions de ceux qui en jouissent. Son nom retentissant cache à bien des yeux la réalité dont il est l'expression; qu'est, en effet, la liberté, sinon le pouvoir de faire ou de ne pas faire, d'agir bien ou mal, selon les déterminations de la volonté individuelle? Elle est une condition de l'acte qui peut influencer sur le mérite, mais ce n'est pas en elle que réside la beauté morale, le bien, ni par conséquent la fin de la société. Elle est nécessairement enfermée entre certaines limites, en deçà et au delà desquelles il n'y a plus que le despotisme et l'anarchie; mais entre ces deux extrêmes, il y a place pour divers degrés, et la perfection de l'état social consiste à s'arrêter, non pas au degré le plus voisin du despotisme ou de l'anarchie, mais à celui qui, toutes choses bien pesées, est le plus favorable au bien des citoyens.

Ce bien des citoyens est de deux espèces: l'un temporel, but direct en vue duquel la société civile a été établie; l'autre spirituel, fin indirecte, mais principale de toutes les institutions humaines; le devoir de l'Etat est donc d'accorder le degré de liberté qui, vu les circonstances de temps et de lieu, peut procurer dans l'un et l'autre ordre, le plus d'avantages aux individus.

Ces explications données, venons à notre assertion, sur la conduite de l'Eglise en général, et sur celle des catholiques français en particulier. Nos preuves seront courtes et simples.

L'Eglise, divinement instituée pour procurer le salut de tous les hommes, réclame le secours de la société civile pour l'accomplissement de son œuvre; la société est tenue de lui venir en aide, puisqu'elle doit pour sa part concourir à son bien spirituel des citoyens; mais elle n'est pas toujours restée fidèle à ses obligations, et que la faute en soit aux peuples ou aux princes, ou aux uns et aux autres, il s'est établi dans plusieurs nations un état social contraire au bien des âmes. L'Eglise repousse et condamne cet état dans tout ce qu'il a de funeste aux intérêts de la religion, parce qu'il est, sous ce rapport, en opposition avec la volonté de Dieu; mais elle l'approuve et le loue dans ce qu'il peut avoir de favorable au bien spirituel de ses enfants; elle use même des avantages qu'il lui offre pour l'accomplissement de sa céleste mission. Cette conduite, loin d'être en contradiction avec les dogmes, au nom desquels elle a condamné plusieurs des lois portées par les sociétés modernes, n'est que l'application de ce grand principe, qu'il faut user de tous les moyens, excepté de ceux qui seraient coupables, pour procurer le salut des hommes. Vis-à-vis des sociétés modernes, l'Eglise est comme le médecin, qui, ne pouvant faire accepter à son malade les remèdes dont une longue expérience

a démontré l'efficacité, est obligé de recourir à des moyens nouveaux, moins sûrs et moins puissants, mais les seuls possibles. En s'écartant ainsi des règles ordinaires, le médecin ne viole pas les préceptes de son art, mais se conforme au contraire au premier de tous les principes médicaux, qui est de sauver le malade à tout prix. On doit en dire autant de la conduite de l'Eglise dans ce siècle.

Les accusations dirigées contre les catholiques français ne sont ni plus légitimes ni plus difficiles à réfuter. Que leur reproche-t-on? D'avoir demandé un enseignement supérieur libre de toute intervention de l'Etat, et en même temps réclamé cette intervention pour la police des bibliothèques publiques. Examinons ces deux faits à la lumière des principes énoncés plus haut.

Il est bien vrai que les catholiques, en pétitionnant pour la liberté de l'enseignement supérieur, réclamaient sur un point particulier la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat; mais il est faux qu'ils aient dû, en cette circonstance, recourir à une des capitulations avec les principes qui peuvent être le fait de gens habiles, mais qui déshonorent la cause qui les inspire. En effet, l'intervention de l'Etat dans l'enseignement supérieur par le moyen du monopole universitaire est, comme le prouve une expérience d'un demi-siècle, funeste à la vérité catholique, qui étouffe sous le joug officiel, et utile à l'erreur, qui emprunte à la puissance publique une force qu'elle n'aurait pas d'elle-même. Les catholiques, mettant au-dessus de tout les intérêts de la vérité, ont dû réclamer une modification de la loi, qui enlevait à l'erreur les avantages que la législation actuelle lui donnait, et affranchir cette dernière des entraves qui gênent son expansion. Leur conduite n'a été que la conséquence de ce principe général: qu'il faut demander à l'Etat le degré de liberté qui, vu les circonstances, est le plus favorable au bien temporel et spirituel des citoyens. Il n'y a à cela rien qui ressemble à de l'hypocrisie, ou à une capitulation avec les principes catholiques.

Nous savons qu'on élève ici une grave difficulté: l'Etat n'est pas infallible, il peut se tromper dans ses jugements, et étouffer la vérité au lieu de la faire. Rien de plus vrai, surtout en ce qui concerne la morale, et c'est ici que se fait sentir l'avantage de l'union de l'Etat avec l'Eglise, établie de Dieu, et reconnue par tous les catholiques, juge infallible des opinions aussi bien en matière de mœurs qu'en matière de dogme. Cependant on voit en examinant les choses de près, qu'il y a encore des principes de morale reconnus par la conscience publique, et des erreurs contraires dont l'existence dans un écrit n'est pas difficile à découvrir; l'Etat peut donc proscrire de bibliothèques publiques certains livres qu'il juge dangereux avec la certitude morale de ne pas se tromper. En réclamer la puissance publique l'accomplissement de ce devoir, les catholiques français sont restés fidèles à leur principe qui n'est point la liberté à tout prix, en tout et partout mais l'avantage temporel et spirituel des citoyens avant tout.

Mais alors, dit-on, pourquoi réclamer, en ce qui concerne les bibliothèques publiques, l'intervention de l'Etat, qu'on veut exclure des écoles? N'est-ce pas déserter le drapeau libéral, quand un instant on avait prétendu se couvrir? Les catholiques ne demandent pas la liberté de l'enseignement supérieur comme un principe absolu, mais par amour de la vérité, à laquelle cette liberté est nécessaire dans les circonstances présentes; ils réclament l'intervention de l'Etat pour la police des bibliothèques publiques, non parce qu'ils préfèrent la tutelle administrative à la libre action des forces individuelles, mais parce que cette intervention est un des devoirs les plus impérieux de l'autorité, dont la négligence causerait un dommage notable à la société et à la religion. C'est, en effet, la première obligation de la puissance publique, de veiller au maintien de la morale et de la constitution, qui sont les deux bases de la société. Or, rien n'est plus puissant, pour détruire les bonnes mœurs et le respect dû aux lois, qu'un mauvais livre; proscrire des bibliothèques destinées à l'instruction du peuple les ouvrages où sont attaqués les principes de la morale et de la constitution, est donc une nécessité pour toute société qui veut vivre, et le pouvoir qui, par faiblesse ou par incurie, se soustrait à ce devoir, met la nation en un péril évident.

Il est bon de rappeler ici qu'en soutenant la pétition en faveur de la liberté d'enseignement, les catholiques français n'ont jamais demandé une liberté illimitée; en 1868 comme en 1850, ils ont toujours reconnu que la surveillance des écoles, en ce qui concerne la morale et la constitution, est une des attributions de la puissance publique, sur laquelle il serait aussi injuste qu'imprudent de porter la main. Nos adversaires n'ont pas à se plaindre de nous: car, si nous réclamons, en certaines circonstances, l'intervention de l'Etat, ce n'est pas pour

opprimer les doctrines contraires aux nôtres, mais pour étouffer les erreurs opposées aux principes sur lesquels repose la société, principes admis par tous les citoyens, et au maintien desquels les gouvernements doivent veiller avec d'autant plus de jalousie, que ce sont les derniers liens qui rattachent entre elles les diverses parties de l'édifice social.

On voit combien sont vains les reproches de contradiction et d'hypocrisie adressés aux catholiques, et combien sont rationnels les principes qui dirigent leur conduite; quand la libre pensée professer une doctrine aussi nette, et conformer ses actes à ses paroles, un grand pas aura été fait vers la solution du problème des rapports de l'Eglise avec l'Etat.—L'Univers.

On lit dans la Correspondance de Rome:

Grâce aux largesses des catholiques, des cercles sont à cette heure ouverts pour les divers corps ou les diverses langues de l'armée pontificale.

Les Flamands ont leur cercle dans les rues Monseratto; les Hollandais ont leur cercle rue Argentina; les Irlandais ont leur cercle rue Mascharone; les Canadiens ont leur cercle place Farnèse; les Français ont leur cercle, l'un pour la légion, à la villa Strozzi, l'autre pour les zouaves, au palais de la Banque; les Allemands préparent aussi le leur.

Nous avons vu qu'à l'ouverture du cercle de la ville Strozzi, qui a eu lieu dimanche dernier, le brave colonel comte d'Argy, parlant à ces légionnaires à caractère avec sa verve et son bon sens habituels, et le but de ces réunions de famille. On nous rapporte même le trait final de son discours, trait où du sentiment s'unit à la vérité de la situation.

Le colonel voyageait en Algérie, sur cette terre semée de déserts, illustrée par saint Augustin. Comme il marchait sur un soleil brûlant, il trouva sur sa route une antique chapelle. Sur la porte étaient gravés ces mots: *Pax intranti*. A l'intérieur l'ombre, la fraîcheur, la paix enfin.

Eh bien! mes amis, sur la porte de cette ville magnifique que l'on vous donne, écrivons aussi *Pax intranti*, et à l'intérieur, dans ces salons ornés de peintures, sous ces frais ombrages, jouissons de la paix. Aimons-nous bien, et pour bien nous aimer entre nous, aimons le Pape, aimons la France notre patrie et buvons: *Au Pape! à la France!*

A l'inauguration du cercle des zouaves pour la langue française, M. le vicomte Pierre de Lagrange, simple zélateur et vice-président du dit cercle, a prononcé un discours que nous voudrions pouvoir reproduire en entier, tant y abonde la générosité, le dévouement, l'esprit chrétien et militaire du soldat pontifical, tant y sont tracés avec vigueur et simplicité les devoirs de ce soldat, lequel doit être le modèle achevé de l'homme d'armes. M. de Lagrange, parlant de la fusion en une famille des soldats du Pape sans distinction de race de fortune ou de naissance, a commenté ces belles paroles de Pie IX à l'aspect de son armée cosmopolite: *« Mes soldats laissent leur nationalité à Civita-Vecchia. »* Puis en terminant, il a dit: *« Humbles soldats du droit, rappelons-nous que nous ne sommes plus nous-mêmes mais que nous sommes un principe. Et, à l'heure du danger, bientôt peut-être, quand le moment sera venu de faire un nouvel appel à notre vieux sang chrétien, l'ennemi nous trouvera prêts et tranquilles. Convaincus de la valeur surnaturelle de notre sacrifice, que nous mourrions ensemble et au milieu de la gloire du combat, ou seuls et dans l'oubli d'un poste ignoré, toujours fiers, le front serain, l'œil calme tombons au même cri de: Vive la sainte Eglise romaine! Vive Pie IX, Pontife et roi!*

La France jugée par un prussien.

On vient de publier à Berlin la deuxième édition d'un ouvrage d'éthnographie du général Roon, ministre de la guerre. Le général apprécie les conditions politiques, morales et industrielles des divers peuples. Voici un résumé de son jugement sur la France:

FRANCE.—Malgré les ressources naturelles et l'extrême vivacité de leur esprit, les Français, faute de bonnes écoles assez nombreuses, faute aussi de rechercher en général une éducation de tous les points complète, sont très peu instruits. On trouve parmi eux des savants considérables, mais en petit nombre. Les classes moyennes se tournent de préférence vers les études professionnelles ou soi-disant utilitaires, et l'éducation plus élevée est négligée, phénomène en rapport direct avec un autre pire encore: la démoralisation du peuple. Les Français se nomment eux-mêmes la nation la plus poétisée, et finalement aussi la grande nation. D'autres les ont appelés le peuple le plus aimable. Mais on leur reproche à bon droit, comme des défauts nationaux, la vanité, l'égoïsme, l'étourderie, la manque de pitié. Les Français n'ont pas donné la bigoterie; mais, d'autre part, sous le prétexte d'anciens la superstition, ils ont foulé aux pieds toute conviction chrétienne.

Persecutions religieuses en Pologne

La Gazette de Moscou, dans un accès de sincérité, malheureusement trop rare, fait des aveux qui confirment entièrement ce que nous avons dit tant de fois depuis plusieurs mois, sur les persécutions religieuses en Pologne:

« Nous comprenons la joie maligne avec laquelle la presse hostile à la Russie affecte de lui opposer les réformes récentes accomplies en Turquie, en Pengaean, à prendre ce pays comme modèle, même en ce qui concerne la tolérance religieuse. Tout esprit sensé et consciencieux appréciera à leur juste valeur ces innovations tant vantées, qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté dans l'empire ottoman. C'est là une vieille comédie, qu'on n'a pas même remise au goût du jour... »

« Appliquer à la Turquie des idées politiques, fruits de la civilisation chrétienne, c'est un non-sens et un grossier mensonge. Sans doute, personne ne prend ces prétendues réformes au sérieux: tous ces essais de progrès en Turquie ne sont que des manœuvres pour atteindre un but qui n'a rien de commun avec le progrès en Turquie. Personne ne croit à cette comédie, ni les trompeurs ni ceux qu'ils veulent tromper... »

« Mais il faut reconnaître que les malveillantes sorties contre la Russie, faites à cette occasion par les journaux hostiles, ne sont pas tout à fait dépourvues de fondement. On compare la Russie à la Turquie, et on démontre astucieusement l'analogie qui existerait entre elles. On veut par un tour de passe-passe faire prendre la Turquie pour une nation européenne, et on affecte de représenter la Russie, avec sa population chrétienne grande et forte, comme un fac-simile de la Turquie. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les ennemis de la Russie trouvent chez elle des faits sur lesquels ils peuvent appuyer, dans cette circonstance, leurs assertions. Nous devons avouer qu'il subsiste en effet chez nous des procédés regrettables, qui donnent à la Russie une certaine ressemblance avec la Turquie. Nous persistons à confondre la religion avec la nationalité. On croirait que nous voulons identifier les mots: *Russe et orthodoxe* à l'exemple de l'Orient où les mots: *Turc et croquant* ne font qu'un. On dirait que nous aussi, nous avons besoin d'avoir nos Aristarki-Bay, nos Daoud-Pacha et nos Agathon-Effendi.

« A l'encontre de la vérité et de l'esprit chrétien, nous semblons tenir à l'idée que l'empire russe n'est pas de ce monde, comme tous les autres empires, mais que par lui-même il est l'empire céleste dont l'entrée est interdite à tout individu non orthodoxe. Nous privons l'Eglise chrétienne de son caractère propre; nous la faisons descendre de sa position élevée, et nous la transformons en un mécanisme bureaucratique. Nous étouffons dans notre nation toute force de vie spirituelle. Nous restons indifférents à la propagation du christianisme et de la civilisation dans notre proximité; nous laissons, près de nos propres églises, des populations entières pourrir dans la grossière idolâtrie du *chamanisme* (sorte de fétichisme répandue dans le nord de la Russie), et en même temps nous ne trouvons pas d'autre moyen de russifier les provinces occidentales que la conversion forcée des catholiques à l'orthodoxie et la fermeture des églises catholiques au milieu de populations catholiques. Nous soumettons à la censure de notre synode orthodoxe les livres rituels des juifs, et nous forgons ainsi notre Eglise à contrôler les confessions qu'elle condamne... »

« Il n'y a pas longtemps, dans le gouvernement de Kowno, on a fermé une église située au milieu d'une population lithuanienne purement catholique, en alléguant, comme seul motif de cette mesure, le nombre restreint des paroissiens. L'impression produite par ce fait sur les populations environnantes a été, nous dit-on, des plus désastreuses. Ces pauvres gens se sont réunis en grande foule, comme un troupeau effrayé, autour de leur église pour la défendre, et se sont couchés par terre les bras en croix. Quelles conséquences peuvent amener des scènes pareilles, si ce n'est d'augmenter le fanatisme dans les masses catholiques? Dans ces masses qui restaient encore fidèles à la Russie et à son souverain, se répandra en outre un sentiment qui n'aura rien de bon pour nous, et dont les Polonais n'auront qu'à se féliciter... »—Correspondance du Nord-Est.

La France jugée par un prussien.

On vient de publier à Berlin la deuxième édition d'un ouvrage d'éthnographie du général Roon, ministre de la guerre. Le général apprécie les conditions politiques, morales et industrielles des divers peuples. Voici un résumé de son jugement sur la France:

FRANCE.—Malgré les ressources naturelles et l'extrême vivacité de leur esprit, les Français, faute de bonnes écoles assez nombreuses, faute aussi de rechercher en général une éducation de tous les points complète, sont très peu instruits. On trouve parmi eux des savants considérables, mais en petit nombre. Les classes moyennes se tournent de préférence vers les études professionnelles ou soi-disant utilitaires, et l'éducation plus élevée est négligée, phénomène en rapport direct avec un autre pire encore: la démoralisation du peuple. Les Français se nomment eux-mêmes la nation la plus poétisée, et finalement aussi la grande nation. D'autres les ont appelés le peuple le plus aimable. Mais on leur reproche à bon droit, comme des défauts nationaux, la vanité, l'égoïsme, l'étourderie, la manque de pitié. Les Français n'ont pas donné la bigoterie; mais, d'autre part, sous le prétexte d'anciens la superstition, ils ont foulé aux pieds toute conviction chrétienne.

« Etat politique.—A la suite de la Révolution de 1848, le roi inviolable et charte avaient fait place à un président élu par l'inconstante nation et à un régime républicain. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 balaya ce régime, et la Constitution du 14 juillet 1852, octroyée par le président devenu l'empereur actuel des Français, réduisit la liberté du peuple souverain à une mesure bien modeste, qui n'a depuis été guère augmentée que nominalement. Sans

doute, cette constitution donne au peuple, qui choisit le corps législatif, quelque part dans les affaires publiques; mais, en réalité, et malgré d'ultérieures concessions apparentes, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont réunis entièrement dans la main seule du chef de l'Etat. L'organisation militaire, déjà très respectable, et qui avait fait ses preuves, vient d'être modifiée. On vise à procurer à l'armée, pilier de soutien de la puissance impériale, une réserve nombreuse et bien exercée, pour le cas de guerre, et à mieux organiser la garde nationale.

La France ajoute un journal français peut voir par ce qui précède ce que pensent de elle ses ennemis. Ils ont au moins de sa puissance un sentiment que l'expérience confirmerait encore. Nous pouvons aussi par ces jugements apprendre ce qui nous manque et ce que nous devons acquiescer. Notre pays a grandi pendant dix siècles pour arriver au point où il est parvenu. Les fortunes soudaines qui s'élevaient autour de lui ne sauraient ni l'étonner, ni l'inquiéter, car, en général, elles sont peu durables.

Bulletin américain.

(du Courrier des Etats-Unis de mercredi.)

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans le Kentucky ont donné gain de cause aux démocrates. Le gouverneur Stevenson, candidat démocrate, est élu à une majorité que l'on évalue diversement de 65,000 à 75,000 voix. C'est là un symptôme qui a son importance et qu'il est bon d'observer.

Le conseil municipal de la ville de Washington est transformé en une curieuse pétardière, par suite d'un conflit entre les deux fractions radicale et conservatrice qui le divisent. Il y a, en réalité, deux conseils, qui ont chacun leur président. A une des dernières séances, il s'est passé une scène scandaleuse. Tous les membres du bureau des adresses étaient réunis, le président radical, M. Richards a pris place au fauteuil, et le président conservateur, M. Moore, a placé une chaise auprès de lui, et s'y est assis.

La séance a commencé. M. Richards et M. Moore ont cherché à s'arracher le marteau des mains, et il est resté finalement au pouvoir de M. Moore. M. Richards a voulu faire arrêter son antagoniste par son frère, qui est surintendant de police; mais celui-ci ne s'est pas rendu à l'appel. Chaque fois que le président radical voulait prendre la parole, son collègue battait furieusement le bureau de son marteau et lui coupait la parole,—et réciproquement. Les deux fractions du conseil continuent cependant à délibérer chacune de leur côté, et à prendre des résolutions sur des matières importantes, telle que l'assiette des impôts de la ville. De part et d'autre on prétend faire appel au Congrès pour valider les décisions contraires. On ne sait encore ce qui résultera de ce conflit. Pour le moment, les gens de paix se bornent à le déplorer, et les intérêts les plus sérieux sont en souffrance.

(du Courrier des Etats-Unis de jeudi.)

LETTRE DE M. SEYMOUR.

M. Horatio Seymour vient d'adresser d'Utica, au Comité national démocratique, une lettre qui a toute l'importance d'un manifeste. Elle restera comme l'expression claire et complète des sentiments que représente le parti démocrate; comme une sincère exposition de ses vues, et une éloquente condamnation des principes et des actes de ses adversaires.

L'esprit dominant de cette lettre, est une remarquable modération, que nous ne sommes pas habitués à trouver dans la bouche des chefs de parti. Elle fait un heureux contraste avec les paroles passionnées que nous avons eu dernièrement occasion de signaler comme un danger public, et fait appel à la calme raison du peuple, à la conciliation des sentiments, à la solidarité des intérêts.

M. Seymour fait allusion d'abord à la situation financière du pays, et insinue qu'il y a eu dans cette branche des affaires publiques des mystères qui échappent au contrôle de la nation. Il dit aussi que le parti congressionnel n'a pas seulement fait alliance avec le pouvoir militaire pour agir directement sur les élections, mais qu'il ne s'est pas ajourné, et qu'il s'est borné à se mettre en vacances, dans le but d'être prêt à se réunir au premier signal.

« Jamais, dit-il, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'a pris ainsi une attitude menaçante devant ses électeurs. Sans son influence, quelques-uns des Etats organisés par ses agents se proposent de priver le peuple du droit de nommer les électeurs présidentiels, et les premiers pas audacieux sont faits vers la destruction du suffrage. »

L'élevation des taxes, et les charges énormes qui pèsent sur les contribuables pauvres, sont ensuite représentées comme aggravées encore par la stagnation de l'industrie, résultant de l'anxiété chronique qui pèse sur toutes les entreprises. Et cependant, les radicaux ont introduit au foyer des affaires publiques de nouveaux éléments de discorde, en envoyant au Sénat et à la Chambre des membres des Etats du Sud qui sont arrivés avec la déclaration sur les lèvres qu'ils ne voulaient pas vivre dans les Etats qu'ils prétendaient représenter sous la protection militaire.

« Et quand d'autres seront admis de la même manière, venant de ce qui reste encore des Etats du Sud non reconstitués, quoiqu'en réalité ils n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de l'Union vivant dans neuf des grands Etats. »

M. Seymour poursuit en passant en revue les excès du parti républicain, et dit qu'il ne pourrait que devenir plus dangereux, par suite de l'infusion dans son sein d'hommes nouveaux qui débuts dans leur carrière législative en demandant des armes, en exigeant que leurs Etats soient regardés comme étant en état de guerre civile, et en déclarant qu'ils sont prêts à dégrader le Président des Etats-Unis aussitôt qu'ils pourront persuader au Congrès, ou le forcer de formuler de nouveaux articles d'impéachment.

La portion sensée du parti républicain n'est pas moins désireuse que le parti démocrate de mettre un frein à ces violences, et ce frein se trouverait dans une démonstration non équivoque de l'opinion publique; une juste pondération de pouvoir rétablir l'équilibre, à la satisfaction des chefs sérieux des deux partis.

Enfin, le point capital de la lettre de M. Seymour se trouve dans le passage très significatif où il proteste contre l'abaissement du pouvoir exécutif devant l'omnipotence du Congrès.

« Le Président des Etats-Unis, dit-il, n'est pas constitué simplement pour flotter au-dessus des courants populaires, sans politique et sans but. Loin de là, tout en donnant un juste poids à la volonté du peuple, le trait principal de notre Constitution, c'est qu'elle protège les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de poser des limites à chacun des pouvoirs. Nul homme ne peut justement assumer les devoirs des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé non-seulement à exécuter les volontés du peuple exprimées par les votes constitutionnelles, mais encore à soutenir les droits des minorités. »

Il y a loin de là à l'effacement imposé au général Grant par le Congrès et par la convention de Chicago. M. Seymour est prêt à tenir haut et ferme le drapeau du pouvoir Exécutif, et à défendre ses droits constitutionnels contre les empiétements d'un congrès usurpateur. Cette déclaration solennelle lui vaudra assurément un redoublement d'hostilités, et c'est sur ce point sans doute que se portera le principal effort de ses adversaires; mais elle lui assurera aussi l'appui vigoureux de tous les gens qui pensent que l'absorption de tous les pouvoirs par un seul conduit à la tyrannie, et que la tyrannie d'une collection d'hommes ne vaut pas mieux que la tyrannie d'un seul.

La culture du lin.

M. Joly, député du comté de Lotbinière, a adressé dernièrement au *Canada-dien*, au sujet d'un nouvel instrument pour séparer le lin de sa graine, une correspondance que nous croyons devoir reproduire dans l'intérêt de nos lecteurs qui s'occupent de cette culture:

« Monsieur,

« Comme le temps de la récolte du lin approche, je vous envoie la description d'un outil peu compliqué et très-efficace, pour recueillir la graine du lin; cela pourra être de quelque utilité à vos lecteurs de la campagne. Depuis deux ans, plusieurs cultivateurs de Lotbinière et de Ste. Croix en font usage, avec succès. J'en ai trouvé la description dans l'ouvrage de M. Delamer sur le lin et le chanvre.

« C'est un peigne en fer d'environ quinze pouces de largeur; les dents ont douze pouces de longueur; à environ quatre pouces du bout elles commencent à s'amincir et elles se terminent en pointe; elles sont rivées dans une barre de fer plate qui se visse sur un banc; ce banc a deux pieds à deux pieds et demi de hauteur et est construit avec du bois un peu fort; la distance entre les dents, à leur base, est d'environ deux lignes. Elle est plus grande comme de raison, entre les pointes, puisque la dent va en s'amincissant: voilà tout l'appareil.

« Une fois le lin arraché, on le laisse sur la terre, à l'endroit où l'on veut le faire rouir, assez longtemps pour que la graine durcisse, deux ou trois jours, dans le beau temps. On porte ensuite le banc avec le peigne dans le champ, l'on place un drap dessous, par recevoir la graine et l'on met quelques pierres sur le banc, afin de charger. Des enfants ramassent le lin par poignées et le portent aux hommes qui le peignent: deux hommes peuvent peigner en même temps, un de chaque côté du banc, ils passent alternativement leurs poignées dans le peigne l'un après l'autre; en passant une poignée de lin deux ou trois fois dans le peigne, l'on fait tomber sur le drap toutes les caboches, (capsule) qui contiennent la graine; à mesure que le lin est peigné, les enfants l'emportent l'étendant de nouveau, pour le faire rouir. De temps en temps l'on ramasse les caboches,

on les mets dans des quarts on des poches et on les porte à la grange où on les tend dans la batterie pour les faire sécher; une fois sèches, avec quelques coups de fleau on en passant dessus un rouleau l'on en fait facilement sortir toutes les graines. L'on change le banc de place dans le champ, à mesure que l'ouvrage avance.

Tous ceux qui ont l'habitude de cultiver le lin verront, je crois, du premier coup d'œil, les avantages de ce mode d'opération. Ils se résument en deux mots: l'on économise la main d'œuvre, et surtout, l'on sauve toute la graine; maintenant il s'en perd une partie considérable, soit dans le charriage, soit pendant le rouissage, surtout lorsque la saison est pluvieuse.

Quelques mots quant au fer à employer pour le peigne. Les dents du premier que j'ai fait faire étaient en fer plat; les coins du fer étaient trop tranchants et coupaient un peu le lin. Pour obvier à cet inconvénient, j'ai fait faire mon second peigne avec du fer rond de deux lignes: le lin ne se coupait plus, mais les dents n'étaient pas assez fortes et pliaient; il y avait en un inconvénient, à les faire plus épaisses, le lin ne se serait pas si bien peigné. M. Germain Lemay, de Ste. Croix, a trouvé le remède, en faisant un peigne avec du fer à demi rond, (fer plat dont les deux bords sont arrondis); on achète ce fer tout préparé. Les dents ont deux lignes d'épaisseur et quatre lignes de largeur. Son peigne est parfait; il ne coupe plus le lin, et il est assez fort pour ne pas plier.

J'espère qu'il se trouvera quelques personnes qui voudront bien faire l'essai de cet instrument utile et peu dispendieux; il ne coûte que quelques centimes; plusieurs voisins peuvent se cotiser pour en construire un dont ils se serviront à tour de rôle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, H. G. JOLY.

CANADA:

QUEBEC, 10 AOUT 1868.

Les nouvelles que le télégraphe nous transmet d'Haïffa ne sont pas rassurantes; les chefs du mouvement anti-ottoman paraissent plus jamais disposés à briser violemment le lien fédéral. L'organe du premier-ministre du cabinet local disait vendredi: "Nous n'avons à offrir au Canada rien autre chose que du mépris et de la haine. Nous ne serons pas confédérés; nous aurons l'abrogation de l'acte d'union."

La législature locale a repris, vendredi, sa session. Le premier-ministre a proposé l'ajournement à aujourd'hui, après avoir dit que le gouvernement était résolu d'attendre, avant d'aborder les travaux législatifs, l'action de la convention qui s'occupe actuellement de la question d'abrogation.

La convention s'est ajournée à vendredi, après avoir donné instruction à un comité de dix-sept membres, dont la majorité est composée de députés locaux, de préparer un rapport. Les trois séances de la convention ont été suivies par cinquante conventionnels, dont seize membres des communes et trente quatre députés et conseillers locaux.

Le comité siège tous les jours sous la présidence de M. Howe.

L'hon. J. Rose ministre des finances du Canada était du nombre des passagers à bord du Nestorian arrivé dans le port hier l'après-midi.

La Gazette du Canada contient une proclamation de la Reine sanctionnant l'Acte d'extradition passé à la dernière session du parlement fédéral. Il est aussi donné avis du retrait du consul prussien et de tous les autres consuls d'Allemagne, de tous les ports de la Puissance.

Voici l'ordre de prééminence des dignitaires du Canada, tel que sanctionné par la Reine et publié par la Gazette: Les lieutenants-gouverneurs viennent après le gouverneur général et le commandant des forces dans l'ordre suivant: d'abord, celui d'Ontario; puis, celui de Québec; ensuite, celui de la Nouvelle-Ecosse, et enfin celui du Nouveau-Brunswick.

Immédiatement après eux, se rangent les archevêques, les évêques, les membres du cabinet, le président du Sénat, les juges en chef, les conseillers privés non ministres, etc., etc. Les membres des législatures locales prennent rang seulement dans leurs provinces respectives.

Il y a de cela quelques semaines, une demoiselle Rye débarqua en Canada à la tête d'une caravane de servantes anglaises, écossaises et irlandaises. Les journaux anglais, qui ont généralement l'admiration tendre à la détente, saluèrent en Mlle Rye la protectrice des servantes du vieux-monde et la providence des bourgeois de la confédération canadienne.

Ces pompeuses réclames aidant, les servantes, qu'on dit d'ailleurs accomplies, furent placées en un clin d'œil, et elles sont devenues tellement à la mode, que le gouvernement a dû, pour calmer le désappointement des grands seigneurs qui sont arrivés trop tard à la distribution, voter un subside à Mlle. Rye, afin de l'engager à faire au plus tôt une nouvelle importation.

Depuis lors, Mlle. Rye fait fureur dans certains cercles et des journaux la bombardent héroïne.

Il nous fait peine d'être obligé de jeter quelques gouttes d'eau froide sur cette admiration; mais c'est une justice que nous devons aux servantes de Mlle. Rye.

Nous citons un journal anglais de Montréal, le Telegraph:

"Il est venu à notre connaissance sur le compte des servantes de Mlle. Rye, certaines particularités qui, si elles sont exactes, montrent que cette dame n'est pas si philanthrope qu'on a voulu le faire croire. Deux des femmes qu'elle a amenées en Canada, disent qu'elles occupaient dans leur pays une position très honorable. Elles ont de l'éducation et de la distinction, parlent français et allemand et sont, dans la force du terme, accomplies. Elles étaient gouvernantes et sont venues dans ce pays sur les instances de Mlle. Rye, qui leur a fait entendre que des femmes de leur éducation trouveraient facilement d'excellentes situations en Canada, qu'on se disputerait leurs services, et qu'avant peu elles seraient en état de se promener dans des carrosses à elles. Trompées par ces représentations, elles suivirent Mlle. Rye et en arrivant ici elles furent placées comme servantes. Peu accoutumées à cet état et étant incapables de faire l'ouvrage des servantes, elles veulent retourner en Angleterre. Plusieurs dames, ayant appris ces faits, s'occupent de faire une souscription pour les renvoyer dans leur pays."

Il y a une morale à tirer de tous ces faits, et cette morale la voici:

Définons-nous des gens qui courent le monde et les ministères publics, habillos en philanthropes.

Nous lisons dans la chronique d'Ontario du Journal de Québec:

"A propos d'une brochure anonyme que je ne me permettrai pas d'approuver, car, dans certains cas, l'anonyme est chose convenable et convenable, le Courrier du Canada écrit: "Il est temps d'en finir avec les attaques anonymes."

"Beils Philis, on désespère, Alors qu'on espère toujours."

"Voilà bien des années que, pour de bons raisons, je nourris cet espoir. C'est égal, cher rédacteur du Courrier, espérons encore puisque vous le voulez."

Notre confrère du Journal nous obligera à beaucoup en nous traduisant en langage vulgaire les phrases sibyllines de son chroniqueur.

Le style dans les documents publics.

Un de nos abonnés, qui a lu le rapport du comité chargé d'examiner les lois municipales, (rapport dont nous accusons réception dans une autre colonne) nous demande s'il n'y aurait pas moyen d'habiller un peu plus décemment les recommandations, excellentes d'ailleurs, que contient le rapport du sous-comité. Le fait est que ce rapport frise, pour la forme, le rococo.

Qu'on en juge plutôt:

- 1° Votre sous-comité demande la permission de faire rapport etc., etc., etc.
2° Votre sous-comité demande, en outre, etc., etc.
3° Votre sous-comité demande, de plus, etc., etc.
4° Votre sous-comité demande, en outre, etc., etc.

Les en outre et les de plus alternent ainsi jusqu'à la dernière des onze recommandations numérotées du sous-comité.

Lettre d'un zouave.

Cn a ou la bienveillance de nous communiquer l'intéressante lettre suivante d'un zouave pontifical canadien-français de Québec:

Velletri, 24 juillet 1868.

"Aime Dieu et va ton chemin."

Mon cher Monsieur,

Votre lettre m'est arrivée à l'hôpital; cependant, n'allez pas vous effrayer à ce mot lugubre d'hôpital. Ma maladie n'est pas trop grave: c'est une espèce de choléra du pays qui, à la vérité, fait bien souffrir un homme ordinaire une quinzaine de jours, mais un zouave s'en débarrasse dans huit jours. Donc, dans huit jours j'en serai quitte.

Il y a quelques jours, j'ai été témoin d'un spectacle bien émouvant dont je vais vous faire part en peu de mots. Deux brigands ont été fusillés dans Velletri par les zouaves. Le plus jeune des deux avait à peine dix-neuf ans, le plus vieux en comptait 22 à peu près. Et je vous assure qu'ils n'ont pas volé leur fusilade. Le plus jeune était pas mal avancé pour son âge, comme vous allez le voir. Il avait commencé par tuer son père et sa mère; puis, craignant d'être arrêté pour ce crime, il se sauva dans les montagnes, rencontre des brigands et leur demande d'entrer dans leur corps. Les brigands sont eux-mêmes surpris de son audace. Ils croient à un piège que leur auraient tendu les gendarmes. Le chef dit au jeune homme: "As-tu des preuves à nous montrer de ton courage?" Le jeune homme lui raconte son histoire. Alors le chef fait amener un prisonnier devant lui. Sans se faire prier, ce petit monstre lui enfonce à plusieurs reprises son poignard dans la figure.

"C'est bon, répond le chef," désormais tu seras des nôtres. Mais il ne le fut pas longtemps, car il fut pris quelque temps après et fusillé sans miséricorde. Son compagnon ne lui cède guère en cruauté. Ayant surpris un paysan seul et désarmé, il l'amène dans un lieu retiré, et là, devant ses compagnons, il lui donne un coup de couteau dans les jambes et lui demandant: "Ça te fait-il du mal?" Et là-dessus, il continue son jeu sanglant, lui perçant successivement la cuisse, le ventre, les bras et le visage. Après cela, à la manière des sauvages, il lui fait une incision d'une oreille à l'autre, et lui rabattait cette peau sculptée sur le nez, la bouche, en ajoutant toujours avec ironie: "Cela fait-il mal?" N'est-ce pas horrible? et cependant c'est l'exacte vérité. Je n'invente rien; tout cela était dans le procès, puisque tous les deux ont avoué ces crimes. Bien plus, le premier a avoué onze autres homicides. Je vous assure qu'ils n'ont pas volé leurs cinq balles (chacun d'eux a regu cinq balles à 4 pas de distance). On les a fusillés dans le dos: ils avaient les mains appuyées sur une espèce de prie-Dieu.

Les Canadiens ont eu une belle fête à Rome le jour de la St. Jean-Baptiste: malheureusement je n'y étais pas. Dans le service militaire voyez-vous, le soldat propose et le capitaine dispose. Il en a été ainsi de moi, ce jour-là. Je me proposais de bien m'y amuser, lorsqu'un ordre du Capitaine est venu m'arracher à la bienheureuse idée que je caressais depuis plus d'un mois. Il m'a fallu partir pour une patrouille de deux jours contre les Brigands de la montagne.

Je pense que nous irons au Camp la semaine prochaine. Ce n'est pas une petite chose pour une armée que de camper. Vous en avez eu une petite idée quand les Volontaires Canadiens ont été à Laprairie. Nous allons faire là tous les mouvements possibles, manœuvrer dans la boue, coucher à moitié dans l'eau, et puis manger quand et comme nous le pourrons. Le futur camp se trouve à une heure de marche au plus d'Albano, c'est-à-dire dans les environs d'Albe-la-longue. L'endroit se nomme "Rocca di Papa." On prétend que le grand Annibal, avait établi là son camp. Cette assertion se trouve bien dans tous les auteurs qui ont écrit sur l'Italie, mais aucun n'en peut donner de preuve; c'est une tradition!.....

Je vous ai dit en commençant que j'étais à l'hôpital quand votre lettre m'est parvenue; à présent qu'est-ce que c'est un hôpital? Beaucoup et de plus fins que moi, seraient bien embarrassés, si leur en fallait donner une définition exacte. Il y en a qui vous diront, que c'est bien ennuyeux; d'autres que ça sent trop mauvais; il y en a même qui penseront la sottise de dire qu'on s'y amuse. Ah! pour ceux-là, je les tiens. Je puis vous dire de suite quels sont ces gens dans mon langage de trouper: ce sont des "Caroteurs" ou "Carotiers." Vous voilà bien ébahi devant ce mot de "Caroteur." C'est peut-être la première fois de votre vie que vous l'entendez prononcer, et surtout que vous le voyez écrit. Mais, tranquillisez-vous; à l'aide de mon dictionnaire que tout Zouzoou porte dans sa tête, je vais vous tirer d'embarras, en vous donnant l'explication de ce mot formidable. Caroteur ou Carotier, à votre choix se dit d'un zouzoou, qui, par tous les moyens possibles, tâche de s'exempter du service militaire. Il se porte malade, ou il charge un autre de répondre pour lui, enfin, il invente tous les moyens pour flâner. Vous comprenez que les caroteurs ne sont pas les Benjamin du régiment. Ainsi, si aujourd'hui je carotte une garde ou une corvée, ce sera mon voisin qui en souffrira, et tous ceux qui viennent après moi, parce que mon tour étant passé, ils doivent faire le service à ma place. Or, à présent, supposez que dans une compagnie il y ait 10 ou 12 Caroteurs, vous voyez où les autres en sont réduits. Voilà beaucoup de mots pour vous dire une seule chose; j'espère que vous me les pardonneriez, et que vous prendrez sur vous pour me suivre dans toutes mes digressions.

A mon départ de Québec, vous m'avez recommandé de vous écrire longuement. J'ai rarement manqué à ma parole, mais aussi quels flots de mots inutiles: c'est votre ouvrage, et puis vous connaissez le proverbe! "Qui trop embrasse mal étreint."

Vous avez dû apprendre par les journaux que le Capt. Désilets a été nommé Sergent. Il n'a plus qu'un pas à faire pour passer Officier. Prendrez-vous maintenant? De quoi vous parlerais-je maintenant? Des moissons? Tiens, oui, tandis que nous y sommes. Les moissons dans les Etats-Pontificaux, sont presque toutes finies maintenant; le blé est battu et dans les greniers; les patates sont récoltées depuis plus d'un mois. Il y a 3 mois, on mangait déjà des cerises. Maintenant nous avons les melons, les figues, lesabricots, les pêches. Le blé d'inde est bon, les mûres se laissent manger, et les routes en sont couvertes de chaque côté.

Depuis un mois et demi, nous avons les concombres. Le raisin commence à ressentir les doux effets du soleil. Dans un mois il sera bon. La Campagne est vraiment belle en Italie. Vous voyez, autant que votre vue peut s'étendre, de superbes champs de vignes, au milieu desquelles croissent les ormeaux et les oliviers, sur lesquels vient s'enlancer amoureuxment la vigne comme dit Ovide, ou comme le dirait le papa Horace: "La vigne se marie à l'ormeau."

Voyons, il me semble que ma lettre est déjà assez longue.....

J'espère que vous m'écrirez votre voyage du Saguenay, et j'ose me flatter qu'il a été heureux pour vous. Agrérez les prières et les vœux de

Votre bien-aimé Zouave

H. J. HENAUT.

P. S.—J'ai eu le bonheur d'avoir une audience du St. Père, le 21, avec les Canadiens du dernier détachement. Je vous laisse à penser que ça a été mon bonheur. J'ai regu de ses mains, une orange, un bouquet dont je vous envoie un petit morceau, et une médaille en argent. Cela me vaut la St. J. Baptiste.

Nous lisons dans une correspondance de Rome de l'Univers:

Chaque bateau amène de nouveaux zouaves, et notre correspondant, quelques instants avant de nous écrire, entendait raconter que les Canadiens, récemment arrivés, sont déjà considérés comme un nouvel honneur fait au corps des zouaves. La distinction de leur esprit, la simplicité de leurs manières, leur piété et leurs mœurs, les rendent très chers à leurs officiers, et c'est d'ailleurs pour toutes les compagnies une joie de compter quelques Canadiens.

Conversion du Dr. Pusey.

On lit dans la Liberté:

Notre correspondant de Londres nous signale le fait suivant, qui nous paraît digne d'attention:

Le docteur Pusey, le chef de la fraction de l'Eglise anglicane qui porte son nom vient d'abjurer la foi anglicane et de se convertir au catholicisme romain. Cet exemple a été immédiatement suivi par l'Evêque de Salisbury, le docteur Hamilton, qui s'est converti également au catholicisme, en renonçant à un revenu annuel de 5,000 livres sterling.

Nous accusons réception de deux documents publics portant respectivement pour titre: Sommaire des délibérations de l'Assemblée législative dans la province de Québec; Rapport du comité spécial nommé pour examiner les lois concernant les abus préjudiciables à l'agriculture.

Le Rév. Dr. Adamson est mort à Ottawa le 7 du courant après une longue maladie, à l'âge de 68 ans. Ses restes mortels seront transportés à Montréal.

Messieurs les membres de la Société ecclésiastique de Saint-Michel sont informés que l'Assemblée annuelle du Bureau de la dite société se tiendra à l'Archevêché de Québec, VENDREDI, le 14 septembre prochain, à 9 h. a. m.

Par ordre de Mgr, le Président, CYP. TANGUY, ptre., Secrétaire, S. E. S. M. Québec, 7 août 1868.

L'emprunt des 4 millions.

Voici une analyse de la circulaire par laquelle M. Rose a annoncé aux capitalistes de Londres l'émission de l'emprunt du chemin de fer intercolonial:

M. Baring Brothers & Co., et MM. Glyn, Mills, Currie & Co., sont autorisés par le Ministre des Finances de la Puissance du Canada à recevoir au Bureau de la première société, No. 8, rue de la Porte Bishop, jeudi le 23 juillet, entre une heure et deux heures de ce jour, des souscriptions cachetées par—

£1,500,000 bons à 4 p. cent, garantis par le gouvernement impérial du Royaume-Uni, et devant être remboursés le 1er octobre 1903, selon la teneur de coupons soumis aux acheteurs.

A £500,000 de bons du Canada à p. cent, pour être aussi remboursés le 17 octobre 1903. Tous ces bons porteront intérêt depuis le 1er juillet 1868. Un dividende de trois mois sera payé le 1er octobre et les dividendes suivants de la payables le 1er avril.

Les souscriptions cachetées seront pour tout ou partie des £2,000,000 dans la proportion des trois quarts des bons garantis et un quart de bons ordinaires du Canada à 5 p. cent; et aucune sousmission ne sera acceptée à moins qu'elle ne soit conforme à ces conditions, et particulièrement, elles détermineront un seul prix pour les deux fonds réunis.

Le Ministre des finances du Canada délivrera aux associés actuels de MM. Baring Frères et Cie., Glyn, Mills, Currie et Cie., un état cacheté contenant le prix minimum auquel ils vendront les bons de £2,000,000, et ces associés ouvriront les sousmissions, et adjudgeront les bons à l'offre la plus élevée ou offres prorata, selon le prix offert.

L'état cacheté ne sera ouvert que dans le cas que le Ministre des Finances déclarera que des sousmissions pour tout le montant ont été faites au prix ou au-dessus du prix minimum.

MM. Baring Frères et Cie., et Glyn, Mills, Currie et Cie., ne pourront faire aucune sousmission.

Un paiement de 20 p cent sur l'allocation sera requis, et les versements subséquents seront payés au bureau de MM. Baring Frères et Cie., et Glyn, Mills, Currie et Cie., ou à défaut des paiements précédents, ils seront obligés de payer: 25 p cent le 13 octobre 1868, 25 p cent le 12 janvier 1869, et la balance le 13 avril 1869.

Les paiements de chaque versement seront faits en entier à aucun des jours susdits avec escompte, au taux minimum de l'escompte d'alors à la Banque d'Angleterre.

Des certificats de scrip seront émis sans délai, et des bons de £1,000, £500 ou £100, seront livrés en échange aussitôt que la chose sera praticable.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La retraite ecclésiastique de l'archidiocèse commencera le 28 août et se terminera le 4 septembre. Elle sera prêchée par le Rév. P. Saché, S. J. La retraite de MM. les vicaires s'ouvrira le 10 septembre.

La quête dans l'archidiocèse de New-York, le 7 juin 1868, au profit de l'œuvre du denier de St. Pierre, a produit la somme de \$27,361.30.

Le Protecteur Canadien de St. Albans nous apprend que M. le Juge Moody, de St. Louis, Missouri, un des avocats les plus distingués de la ville par son érudition, vient de faire abjuration du protestantisme et de recevoir le baptême dans l'Eglise catholique. Il écrivit dernièrement à un de ses amis de New-York: "Vous serez surpris de la nouvelle que je vais vous annoncer. Samedi dernier je fus baptisé dans l'Eglise catholique. C'est le résultat de deux années d'études et de prières. Il me semble que je suis quinze millions de milles plus près de Jésus-Christ que je ne l'étais auparavant. Lisez le quinzième chapitre de St. Jean dans votre bible protestante et dites moi si vous êtes catholique ou infidèle."

L'ŒUVRE DES ZOZOUAVES.—La paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel vient d'envoyer une nouvelle somme de \$12.64 en faveur de l'œuvre des zouaves et du denier de St. Pierre. La collecte faite dans ce diocèse s'élève donc à \$3,155.64.

Presbytère de S-Gervais, 7 août, 1868.

M. le Rédacteur de l'Événement, Veuillez me permettre de remercier M. l'abbé Chandonnet de la gracieuseté avec laquelle il refuse de me considérer comme son adversaire dans la question qui nous occupe. Il a égard à ma position, à la gravité de mon âge et de mon caractère, c'est vraiment très délicat de sa part; aussi, je me sens désarmé et je retire sous ma tente pour méditer l'avis qu'il me donne de ne pas signer avec légèreté des lignes comme celles qu'il note dans la réponse qu'il m'a faite.

J'avais cru que M. l'abbé n'était pas sérieux lorsqu'il s'engageait à réfuter toutes les brochures signées de Georges St. Aimé; c'est pour cela que je voulais à l'instar de l'abbé Martinet, écrire quelque chose dans le genre d'un petit volume écrit par ce sérieux Abbé, intitulé: l'Art d'appréhender en rien des choses fort sérieuses. Comme M. l'abbé Chandonnet n'aime que le genre ou le style sérieux et grave, je ne me sens pas assez philosophe pour toujours garder mon sérieux dans une discussion publique et devant un auditoire qui aime à être égayé. Le même abbé Martinet qui je citais tout à l'heure dit quelque part: "Le monde est si occupé aujourd'hui qu'il ne peut donner de longues audiences lorsque c'est la vérité qui les demande"; remplacez occupé par léger, et vous verrez que le genre de Platon-Polichinelle est plus en honneur et mieux goûté que le genre de Platon seul. Voilà les moyens d'attention que j'offre au Public sérieux pour les lignes légères dont M. l'abbé Chandonnet me fait un crime.

Je termine ici, M. l'abbé, d'abord par la raison que vous donnez vous-même et puis pour une autre raison que votre second écrit me donne: vous retirez votre première sommation qui avait trait à toutes les brochures pour ne vous occuper plus que de la dernière; que n'avez-vous écrit en premier lieu comme en dernier lieu? votre premier écrit attaquait tout le Camp d'Israël dans la personne de Georges St-Aimé, quel'un a dû assumer le rôle de David; aujourd'hui vous n'attaquez plus que Georges St-Aimé lui-même, je vous laisse avec lui, et je retire dans la gravité de mon âge et de mon caractère pour méditer le conseil que vous me donnez; et comme un bon conseil en attire un autre, veuillez ne pas vous déterminer trop légèrement à écrire des choses sérieuses. Le mémoire que vous proposez de présenter aux Supérieurs ecclésiastiques me dira si mon conseil a été suivi.

P. POULOT, Ptre.

Les dernières dépêches d'Europe par le câble atlantique en date du 8 courant ne contiennent rien qui puisse intéresser nos lecteurs.

FAITS DIVERS.

DE PRIX DE L'OR.—Le prix de l'or à New York s'est élevé jusqu'à 149 7/8.

LE ST. GEORGE.—Ce vapeur est arrivé de Glasgow hier avec 6 passager de chambre et 36 d'entrepont.

ASSEMBLÉE DE MÉDECINS.—Les délégués et les membres de l'Association des médecins du Canada doivent se réunir à Montréal le 2 de septembre prochain. On sait que la première réunion de cette association a eu lieu à Québec l'année dernière. C'est maintenant le tour de Montréal. L'année prochaine l'assemblée se fera ailleurs.

Il a été décidé par le comité d'organisation que le soir du premier jour de la réunion il y aura conférence. Avant leur départ les membres de l'association prendront place à un déjeuner d'adieu.

FOUDROYÉE.—Pendant l'orage que nous avons eu hier après midi, la foudre a mis le feu à une grange située à la Canadière et appartenant à M. Anderson. La bâtisse a été entièrement consumée avec environ 10,000 bottes de foin qu'elle contenait. La perte est évaluée à \$1,200.

EMIGRANTS.—Un convoi de 400 émigrants est passé à Montréal pour les Etats de l'Ouest le 6 du courant. De ce nombre, 350 sont des Allemands.

TABAC EN FEUILLE.—La loi adoptée à la dernière session du Parlement concernant la vente du tabac en feuille, est en force. Personne n'a maintenant le droit de vendre le tabac en feuille à moins d'avoir obtenu une licence d'un officier de l'accise ou du maître de poste de la paroisse où les trafiquants résident, s'il n'y a pas d'officier de l'accise.

SAUVAGERIE.—Des brutes, poussés probablement par un motif de vengeance, ont dernièrement mutilé un cheval appartenant à M. Hicks, à Valcartier.

Le nombre de naufrage, pour la semaine finissant le 25 de juillet est, d'après la Shipping et Mercantile Gazette, de 27, faisant pour l'année courante un total de 1,164.

CULTURE DES FRAISES.—Le colonel Rhodes, qui demeure au Cap Rouge, a récolté cette année sur un arpent carré de terrain, pour £45 de fraises. Qui empêcherait nos cultivateurs canadiens d'en faire autant?

RECOLTES.—Le Herald de Charlottetown, [I. P. E.] dit que des rapports de différentes parties de l'île ainsi que de Summerside, montrent que les cultivateurs n'ont aucune raison de se plaindre, cette année, d'une moisson insuffisante. Le foin est seulement un peu clair.

L'apparence des grains dans cette province est on ne peut plus belle: le foin est en beaucoup d'endroits complètement récolté, et en si grande quantité que les cultivateurs ne pourront pas tout mettre en grange.—Le Moniteur Acadien.

REGATES.—A une réunion des remorqueurs de bois (timber towers) de Québec, il a été décidé que les regates annuelles, sous le patronage de cette association, auront lieu vers le 17 du présent mois.

VOLE.—Durant la nuit de jeudi dernier, des vols se sont introduits avec effraction dans la demeure d'un particulier sur le chemin Ste Foye et se sont emparés d'un lot de provisions végétales. Les maraudeurs ont aussi emporté des instruments de jardinage.

RECONDITE.—La paroisse de St. François a vu hier un phénomène que nous enregistrons avec plaisir, la naissance de trois enfants jumeaux; aux dernières nouvelles les enfants et la mère se portaient bien. Pour peu que cela continue, St. François sera la paroisse la plus populeuse du district.—(Journal de Sol.)

SUICIDE.—Hier après-midi, vers 3 heures, un nommé Charbonneau, de la rue Bonsecours, s'est suicidé en se jetant dans le fleuve, au quai Bonsecours. Un homme de la police, riveraine, qui se trouvait près de là, chercha à le sauver, mais malgré ses efforts même au risque de sa vie le malheureux disparut. On retrouva son cadavre une demi-heure après. Le Dr. Turcot, appelé sur les lieux, constata qu'il n'y avait plus d'espoir de le ramener à la vie. L'enquête aura lieu ce matin, à neuf heures. (Courrier de St. Hyacinthe.)

LE FLEUVE.—Les eaux sont tellement basses sur le St. Laurent, que les vapeurs haut-canadiens craignent de s'aventurer dans les rapides de Lachine. Les passagers sont débarqués à cette dernière place et prennent les chars pour se rendre à Montréal.

SÉCULARISATION.—Il règne actuellement une grande excitation sur le marché de l'huile de pétrole à Montréal par suite d'une combinaison entre les raffineurs et quelques spéculateurs des Etats de l'Ouest et du Canada; les premiers voulant suspendre toutes les travaux jusqu'au mois de décembre prochain, tandis que les derniers achèteront toute l'huile raffinée actuellement sur le marché, produisant ainsi une élévation du prix de cet article au-dessus de sa valeur réelle.

LE PROCHAIN TIR NATIONAL.—A une assemblée de l'Association des Carabiniers du Canada, récemment tenue à Montréal, sous la présidence du lieutenant-colonel O. Smith, on a réglé une foule de détails se rattachant au prochain tir national définitivement fixé pour le 15 septembre à Laprairie.

Voici la composition du Comité Exécutif chargé de faire réussir le Wimbledon canadien:

Lieut.-Col., O. Smith, A. A. G. M.; Lieut.-Grant, des Roxyaux; M. T. Morland, et le Lieut.-Col., Macpherson, D. A. A. G. M., avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.

On doit former un camp durant le tir qui durera probablement de huit à dix jours, et on suivra ce qui se fait à Wimbledon. Les volontaires étrangers pourront loger dans le camp.

Samedi dernier, le 1er du courant, après le gros orage qui eu lieu dans la matinée, plusieurs enfants âgés de trois à six ans, se trouvaient sur un pont dans le Township de Blainford, à l'endroit appelé le Domaine et s'amusaient à regarder passer les eaux du ruisseau sur lequel était construit ce pont et dans lesquelles touchaient déjà les pieux.—L'un d'eux, âgé de près de 3 ans, nommé Eugène, fils de Cyrille Beauchêne, alla s'asseoir à une des extrémités du pont se tenant les pieds dans le courant du ruisseau dont les eaux coulaient avec une grande vitesse: il se pencha à ce qu'il paraît d'après le rapport de ces enfants comme pour se toucher les pieds, mais l'enfant trop incliné, tomba à l'eau et fut entraîné par la violence du courant à plus d'un arpent du pont où il fut retrouvé quelque peu de temps après; mais il était déjà mort. Le jury du Coroner, rendit un verdict "noyé par accident."—(Le Constitutionnel.)

FABRICATION ILLICITE.—Le 1er du courant, le percepteur du Revenu intérieur du district de Beaulieu a opéré la saisie d'un appareil pour distiller des spiritueux que certains individus avaient mis illégalement en opération à Russelltown. Mais, durant la nuit du lundi suivant, la personne qui avait été préposée à la garde des objets saisis fut assailli par une bande de gens déguisés, qui s'emparèrent de l'appareil de distillation.

M. Page, l'ingénieur en Chef des Travaux Publics, a laissé Ottawa, hier matin, pour se rendre dans les Provinces d'en bas. Outre l'examen des différents travaux qui ont été construits dernièrement dans la Nouvelle Ecosse et le Nouveau-Brunswick, M. Page doit faire le choix d'un havre de refuge aux Iles de la Madeleine. (Canada)

LA BANQUE DE GORE.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, il a été soumis un rapport qui accuse dans le bilan de cette institution une diminution de 27 par cent.

LE SECOND CÂBLE Océanique.—On dit que dans le mois d'août 1869, le Great Eastern laissera Brest, en France, pour aller poser le câble sous marin qui doit réunir la France avec les Etats-Unis.

FRERES ENNEMIS.—Le général Grant a un frère, M. Orville Grant, riche et honnête marchand de Chicago. Le général n'a pas été le voir, lorsqu'il s'est arrêté l'autre jour en cette ville, se rendant aux Montagnes Rocheuses. Pourquoi cela? Ah! c'est que M. Orville Grant refuse de voter pour U. S. Grant, candidat présidentiel. Le marchand considère le général comme indigne d'occuper le fauteuil présidentiel, à cause de ses habitudes et de son caractère. Orville Grant a donné dernièrement \$1,000 au comité démocratique de Chicago, pour l'aider à combattre la candidature de son frère, et il se dit prêt à doubler cette somme, s'il en est besoin.

GRÉLONS DE QUATRE POUCES.—Dimanche dernier, un orage accompagné d'éclairs, de tonnerre et de grêle, est passé dans certains endroits des comtés de Kent et de Westmoreland. On nous dit qu'une personne du Cap Pelé a emporté quelques-uns des grélons qui sont tombés dans cet endroit, ayant encore, rendu à Shédiac, la grosseur d'une fève; après avoir parcouru une douzaine de milles, l'on peut se faire une idée de la grosseur que devaient avoir ces glaçons en tombant. Dans le Haut de Boutouche, l'orage n'a pas été moins fort. Voici ce qu'on nous écrit de cette dernière place:

Dimanche au soir, vers 10 heures et demi, il est tombé une grêle qui a jeté l'épouvante dans toutes les familles de cette paroisse. On peut dire avec vérité que c'était une pluie de glace, puisqu'on a trouvé des morceaux de glace de 4 pouces carrés; plusieurs même avaient une livre moins quelques grains. L'orage n'est passé que du côté du sud de la rivière et de ce côté le sarrazin et les patates ont été coupées près de la terre. Les champs où se trouvaient ces grains sont nus comme après la fonte des neiges. Les dommages causés sont grands et les cultivateurs devront nécessairement souffrir l'hiver prochain. A plusieurs maisons, les chassis ont été enlevés, à tout coup se mêlant des éclairs répétés, et des coups de tonnerres des plus terribles. Si le vent avait soufflé, aucune

Aucune famille ne devrait se passer des pilules du Dr. COLBY.

L'eau anti-rhumatismale de JACOB est une marque commerciale. L'eau de JACOB est la meilleure onguent.

Achetez une bouteille du lustré impérial de HUNT pour la chevelure. Prix 25 centus.

Le Restaurateur universel des cheveux... Le Zytobatsamum ou comé... de Mme S. A. Allen...

Le RESTAURATEUR RÉTABLI. Le COSMÉTIQUE NOURRI ET ÉMOLLIT. Si vos cheveux sont clairs-gomés, à deux, rai...

ANNONCES NOUVELLES. Salsepareille de Bristol. Pilules sucrées de Bristol.

BULLETIN COMMERCIAL

Le montant de droits perçus à la douane dans le port de Québec le 8 du courant a été de \$1,217.70.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Argent acheté, 4 1/2 à 4 3/4 par cent. Vendu, 4 à 4 1/4. Greenbacks achetés pour argent; 71 or, 68. Greenbacks, vendus 72 pour argent or, 69.

MARCHE DE QUÉBEC, 10 Août 1868.

Le prix de la fleur première qualité en baril est actuellement de \$8.90 à \$9.00. Le beurre se vend jusqu'à 22 sous la livre et les œufs 17 sous la douzaine.

MARCHE DES CUIRS.

Cuir à semelle, No. 1, B. A. livre 2 1/2 22 1/2 et 2 1/2 18 1/2. Slaughter No. 1, 22 1/2 00 00. Do No. 2, 22 1/2 00 00.

PEAUX VERTES.

Peaux vertes, salées \$10. — du marché, No. 1, 10. — No. 2, 9. — (inspécées) 9 1/2.

MARCHE DE NEW-YORK, 8. Août 1868.

Fleur calme; reçu 7,400 barils; vente de 6,200 barils; supérieure de l'état et de l'ouest à \$7.50 et \$8.30; la commune à la choisie extra de l'état \$8.90 à 9.00 pour commune à la choisie extra de l'ouest de \$9.00 à 11.00.

IMPORTATIONS.

Par la barque Der Nord, Bender, de Belfast—240 tonx. de sable à moules à C. et J. Sharples et Cie. Par le navire Hope, Fraser, de Glasgow—718 tonx. de charbon à Ross et Cie.

UN CITOYEN DE QUÉBEC

Guéri de quinze Plaies en Suppuration. La lettre suivante a été reçue par M. W. E. BRUNET, Droguiste, Rue du Pont St. Roch (ou Cour), Québec.

CHEZ MOUSSEAU.—La présente est pour certifier que par l'emploi de la Salsepareille de Bristol j'ai été radicalement et entièrement guéri de QUINZE PLAIES que j'avais au bras droit.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

ASSURANCE ETNA

D'IRLANDE, ECOSSE ET D'ANGLETERRE. CONTRE LE FEU ET MARITIME. CAPITAL \$5,000,000. REVENU ANNUEL PRES \$100,000. Plus de 500 Actionnaires. BONS TOUS LES TROIS ANS. —PRIMES MODERES.— Pertes réglées promptement sans référer au principal Bureau en Europe.

Ad. G. TOURANGEAU, AGENT. 18 Rue St. Pierre, près de la Banque de Québec et 22 Rue Saull-aux-Matelots. Québec, 19 Juin 1868.—lan. 1p.-s. 540

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 21 D'AOUT.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. 7. Août. Navire Hope, Fraser, Greenock, 6 Juillet, Ross & Cie., charbon. — Marchmont, Cummings, Liverpool, 22 Juin, W. Herring.

EN CHARGEMENT.

Noms Tonx. Pour Par qui. Oh. Minna, 414, Sunderland, C. W. Wilson, quai de Dumbin. Caricea, 315, Wexford, C. & J. Sharples & Cie., Sillery.

PRETS A PARTIR.

Navire Shandon, McConnell, Glasgow, Chine et — Chas. Chaloner, Russell, Sharpness Point, R. R. Dobbell et Cie. — Heversham, Thompson, Newcastle, O. et J. Sharples et Cie.

RETRAITE AUX URSLINES.

A Retraite annuelle des anciennes élèves commencera le 24 du mois d'AOUT pour se terminer le 28. GEO. L. LEMOINE, Ptre. Québec, 5 Août 1868. 576

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

DEMANDE.

UNE DEMOISELLE de bonne famille désire se placer dans une communauté ou elle pourra donner des leçons de Piano, d'Harmonium, aussi d'anglais et français. Elle jouerait l'Harmonium dans une Église pour les offices, &c., &c. S'adresser à N. L. M. Bureau de Poste de Québec. Québec, 5 Août, 1868. 575

SOUVENIR DE L'ŒUVRE

DES ZOUAVES PONTIFICAUX EN CANADA. CETTE petite brochure de 28 pages est actuellement en vente à la Librairie de M. LEGER BROSSEAU, Propriétaire du Courrier du Canada. 7, Rue Beaudé. Haute-Ville. Québec, 6 Mars 1868.

FLEUR! FLEUR!!

VENANT d'être reçues: FLEUR double extra, do extra, do fantaisie, do No. 1 et No. 2, do fine, &c., &c. —AUSSI— LARD MESS. SAIN-DOUX. De première qualité, en petits barils. A Vendre par J. B. RENAUD, & Cie. Rue St. Paul, No. 26, Basse-Ville. Dans les hangars ci-devant occupés par l'Hon. Louis Renaud. Québec, 1er. Mai 1868. 500

GRAINS! GRAINS!!

POIS de semence, AVOINE, ORGE, BLE. A Vendre par J. B. RENAUD, & Cie. Québec, 1er. Mai 1868. 501

BUREAU DE POSTE.

QUEBEC, 1er. Juillet 1868. DEPART DES MALLES DE QUEBEC. MALLES. FERMETURE. Royaume-Uni par la ligne Bremen via New-York, tous les lundis... Do par la ligne Inman, do, do, tous les jeudis... Do par la ligne Canadienne via St. Laurent tous les samedis (1)...

VIN DE MESSE!!

MM. LES CURES de ce diocèse sont respectueusement invités à venir voir l'assortiment de VINS DE MESSE à notre établissement avant d'aller acheter ailleurs. Ces vins par leur pureté peuvent certainement soutenir la comparaison avec ceux offerts en vente en cette ville.

Cierges! Cierges!!

On trouve toujours à la librairie du soussigné des CIERGES pour service funéraire et autres. Ces cierges sont faits de cire d'abeilles garantie pure et exempte de toutes matières étrangères qui pourraient la falsifier.

NOUVELLE GEOGRAPHIE.

L'USAGE des étudiants du Canada par F. X. TOUSSAINT, professeur à l'École Normale. Cet ouvrage de 324 pages contient tous les changements survenus dans le monde jusqu'à la présente publication. En vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal. Québec, 7 Août 1868. 578

RETRAITE AUX URSLINES.

A Retraite annuelle des anciennes élèves commencera le 24 du mois d'AOUT pour se terminer le 28. GEO. L. LEMOINE, Ptre. Québec, 5 Août 1868. 576

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

Le Dr. L. E. Bardy

ANNONCE à ces anciennes pratiques, qu'il est à désirer que l'on reprenne l'exercice de sa profession pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.

LES PILULES TONIQUES

ET Anti dyspeptiques DU DR. COLBY. SONT un cathartique doux mais efficace et guérissant la dyspepsie et toutes les maladies provenant d'un dérangement de l'estomac au foie et des intestins. Elles constituent le plus grand purgatif du sang que l'on connaisse. Prix: 25 c. la Boîte contenant 25 pilules enrobées de sucre.

Le liquide de Jacob

CCNRE LE RHEUMATISME. GUERIT le Rhumatisme, la Diphtérie, le Mal de Gorge, les Rhumes subits, les Blessures, les Contusions, les Brûlures, les Engorgements, les Douleurs lancinantes dans le Dos, le Côté, les Jambes ou l'Estomac, les Crampes et l'engourdissement des Jambes, la Diarrhée chronique, les Engorgements, &c. Seulement 50 c. une grande bouteille.

LE LUSTRE EMPIRE

HUNT POUR LES CHEVEUX. EST le meilleur tonique connu pour les cheveux, empêche les cheveux de tomber ou de devenir gris prématurément. Prix: 25c. la bouteille. Pour les articles sus-nommés s'adresser à S. J. Foss & Cie., propriétaires, Sherbrooke, Québec, ou à nos Agents—J. E. Burns & R. McKelso, Québec. Québec, 20 Janvier 1868.—1 an.

NOUVELLE MAISON

D'IMPORTATION NAZAIRE TURCOTTE MARCHAND D'ÉPICERIES En Gros. BASSE-VILLE, QUÉBEC, Vis-à-vis la maison Connolly, Marchand de farine.

Librairie à Lévis.

LE SOUSSIGNÉ désire informer le public qu'il a acheté le fonds de Librairie de M. Odule Bégin, à Lévis, et qu'il continuera le même commerce que son prédécesseur. Il aura toujours en vente des livres de prix, des fournitures d'écoles, de bureaux, &c., &c. Les Instituteurs pourront se procurer chez le soussigné tous les livres en usage à l'École Normale-Laval, ainsi que le nouvel "Alphabet ou Syllabaire gradué" par MM. F. E. Jussieu et N. Lacasse, le seul approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique. Les prix seront ceux des Librairies de Québec. L. TELESPHORE LACASSE. Lévis, 22 Juin 1868.

J. J. NESBITT,

CONSTRUCTEUR DE NAVIRE ARBITRE, ÉVALUATEUR. INFORME les marchands propriétaires et capitalistes de navires et autres intéressés qu'il est toujours prêt à agir comme il est dit ci-dessus, aussi pour réparer les navires, etc., etc. Les ordres laissés chez Daly et Cie. concernant d'articles de navires, rue St. Pierre seront exécutés promptement. Québec, 10 Juillet 1861.—1m. 558

MADAME M. DWYER.

Magasin d'articles de modes et de laine de Berlin. N° 27 RUE ST. JEAN, N° 27. (En face du magasin d'ancien de Casey.) HAUTE-VILLE, QUÉBEC. Hardes faites pour enfants toujours en mains. Québec, 26 Juin 1868.—4m. 545

A Vendre.

UN ASSORTIMENT de courbes de fer propre à un navire de 1,250 tonx. 1 Do Do Do Tonx 450 600 12 courbes de fer 150 200 55 barres de fer carré de pouce 149 " " " " 72 " " " " 115 barres de fer rond 1 1/2 " " " " 114 " " " " 37 barres de métal jaune 1 " " " " 20 " " " " 5 " " " " 73 " " " " 4 " " " " 1 Grélin de chanvre 3/4 pouces, 90 brasses. —A USSI— Housseline, Hambrerie, Merlin et Bitord. 9 balles de toiles à voile contenant 6,000 verges. 2 balles de toiles. Pour des détails s'adresser à J. J. NESBITT. Québec, 10 Juillet 1868.—1m. 558

A VENDRE.

UNE jolie maison de campagne, située près du Collège et du Couvent de STE. ANNE LAPOCATERIE, avec caves, hangar, remise, cour vergée, &c., &c. Les bâtisses sont neuves, peinturées, entièrement finies et du meilleur goût. Le tout à des conditions faciles, S'adresser à ce Journal. Québec, 24 Janvier 1868.—1 an. 435

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE JOURNALIERE DE VAPEURS —ENTRE— QUÉBEC ET MONTREAL. A PARTIR du PREMIER MAI prochain, les vapeurs "MONTREAL" et "QUEBEC", laisseront le QUAI NAPOLEON comme suit: LE VAPEUR MONTREAL, CAPT. ROBERT NELSON, PARTIRA TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS, ET VENDREDIS A quatre heures P. M. LE VAPEUR QUEBEC, CAPT. J. B. LABELLE, PARTIRA TOUS LES MARDIS JEUDIS, ET SAMEDIS, A quatre heures, P. M. —PRIX DES PASSAGES— CHAMBRE (couper et lit de Cabine inclus) \$3.00 ENTREPOINT " " " " 1.00 Les Billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut retenir des Chambres qu'en payant le passage au Bureau. La Compagnie ne sera pas responsable des espèces monnayées ou autres valeurs à moins d'un Connaissement signé à cet effet, exprimant leur valeur. J. E. DESCHAMPS, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon, Québec, 1er. Mai 1868. 491

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC

Le vapeur traverser du Grand Tronc, voyagera comme suit jusqu'à nouvel avis. LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LÉVIS. 5.50 A. M.—Train mixte de la Rivière du Loup les mardis et jeudis. 7.00 A. M.—Train mixte de la Rivière du Loup les mardis et jeudis. 8.40 A. M.—Train pour la Rivière du Loup les mardis et jeudis. 9.30 10.30 12.15.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 1.40 P. M.—Express pour Montréal et l'Ouest. 2.40.—Excursions pour la Rivière, les samedis. 3.30 3.30 4.00 7.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'Ouest. 8.00 6.00 A. M.—Train de la malle de Montréal et de l'Ouest. 7.00 A. M.—Train de la malle de Montréal et de l'Ouest. 9.00.—Express de la Rivière du Loup, les mercredis et vendredis. 10.00.—Express de Montréal et de l'Ouest. A. GABOURY, Secrétaire, de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Québec, 8 Juillet 1868. 556

COMPAGNIE DE MONTREAL

De Steamers Océaniques. ETE 1868. Passagers enregistrés pour Londonerry ou Liverpool. Des billets de retour sont accordés à des prix réduits. Une ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants: PRUSSIAN, 3000 ton... En construction GERMANY, 3200 ton - - - Capt. Graham AUSTRIAN, 2650 ton - - - " Wylie. NESTORIAN, 2650 ton - - - " Dutton. PERUVIAN, 2650 ton - - - " Ballantine. MORAVIAN, 2434 ton - - - " Brown. HIBERNIAN, 2434 ton - - - " Smith. NOVA SCOTIAN, 2300 ton - - - " Ald. BELGIAN, 2200 ton - - - " Tracks. NORTH AMERICAN 1784 ton - - - " Grange. Transportant les Mails du Canada et des États-Unis. Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, partant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les malles et les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partent. Voici les dates de départ: — DE QUÉBEC NOVA SCOTIAN, Samedi, 18 Juillet 1868 AUSTRIAN, " 25 " " HIBERNIAN, " 1 Aout " MORAVIAN, " 8 " " PERUVIAN, " 15 " " NESTORIAN, " 22 " " Et tous les samedis suivants de Portland. PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC A Londonderry ou Liverpool. CHAMBRE, \$70.00, et \$80.00, selon les accommodations. D'ENTREPOINT, \$25. On ne peut retenir de chambres si on ne paie à l'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Un Bateau laissera le QUAI NAPOLEON Samedi matin, avec les malles et les passagers, à NEUF heures précises. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et OIG, Agents. Québec, 20 Juillet 1868. 567

WILLIAM LAROCHE,

N° 62, Rue et Faubourg St. Jean Québec, 17 Juin 1868.—1 an 529

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie

DU

" COURRIER DU CANADA "

des impressions de toutes sortes telles que

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, GREFFIERS, NOTAIRES.

FACTUMS,

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES.

Blancs de Comptes, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES,

CARTES D AFFAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSE,

DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES.

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le grand nombre de caractères typographiques de luxe que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, de même que nos presses mues par la vapeur nous mettent en état de livrer les ouvrages sous le plus court délai

LES ACTES et DECRETS

DU

TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

Conferences Ecclesiastiques

DU

DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de LEGER BROUSSEAU, Libraire.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A l'usage des missions, retraites, neuvaines et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines, Catéchismes. Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la METHODE DE PLAINCHANT. Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Révd. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ESSENCE

DE SALSEPARILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPARILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PREPARATION.

Les préparations de Salsepareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'Essence de Salsepareille pour se traiter à la maison ou en voyageant, sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une Essence avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MODE DE TRAITEMENT VÉGÉTAL qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SALSEPARILLE CONCENTRÉE est le purifiant par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, aux d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et les gouttes, les affections rachitiques, scorbutiques et scorbutiques; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimonie du sang, annoncée par des démangeaisons, des chaleurs, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; aphthes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; teint livide, plombé ou cupréolé; irritabilité excessive, lumbago, métrite, colique. C'est également comme puissant purifiant que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laite répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vélocitateurs, des sétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célébrité. Sa puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne désaltère à leur qu'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et les salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude un traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux saignées et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammation ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT. L'exploitation immense que la PHARMACIE COLLET fait de son ESSENCE DE SALSEPARILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au

prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage un franc). Paiement en mandats sur la poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour 20 cent. À Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'Essence de Salsepareille de la pharmacie Collet, dont la réputation a tant excité la cupidité. Agent-Général pour le Canada: M. LÉGER BROUSSEAU, à Québec. Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 14 juillet 1865.

LE CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868 MAINTENANT EN VENTE

LE CALENDRIER DU DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNEE 1868.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau.

LEGER BROUSSEAU, Imprimeur de l'Archevêché, 7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, Québec, le 22 novembre 1867.

DENSEES SUR LA PASSION, pour tous les jours de l'année, en 3 volumes, par le R. P. CALISTAN-MARTIN DE BESANCON, traduits de l'italien par le R. P. Benoit.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

DICTIONNAIRE DE THEOLOGIE, en 6 volumes, par l'abbé B. Rigier, -redigé et enrichi de notes extraites des plus célèbres logistes de la religion, par Mgr Gossart, et augmentée d'articles nouveaux, par Mgr. DONKY.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec MARSEILLE à s'abonner à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en présentant tous les SAMEDIS. Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement le faveur dont il jouit auprès du commerce. L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande affranchie. M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre des abonnements pour ce journal. Québec, 28 Décembre 1866.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes. A vendre chez LEGER BROUSSEAU,

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usés de commerce. Par un professeur de comptabilité. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes, par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINTE-FOI, auteur des "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme," relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU,

THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINTE-FOI. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gossart, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 3 volumes, reliés. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE LITTÉRATURE DE BELLES-LETTRES à l'usage des maisons d'éducation, par M. D'ARAGLY. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste, Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE S. LOUIS. Consultations à toutes heures. Québec, le 2 octobre 1867

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées \$0.60 reliées \$0.90. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

SOIREES D'AUTOMNES ou la RELIGION PROUVÉE aux gens du monde, par A. F. MAGNOUY. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE DE FEU MGR. TURGEON, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, En vente à la Librairie de LEGER BROUSSEAU.

SOUVENIR CONSACRÉ à la mémoire vénérée de MGR. P. F. TURGEON, archevêque de Québec et Premier Visiteur de l'Université-Laval. Cette biographie est accompagnée d'une photographie de l'illustre défunt et de son oraison funèbre. Prix: 0.5. 17 Octobre 1867. 360

Dr. Chs. Trudel, RUE D'ANGUILLO, FAUBOURG ST. JEAN No. 52. 21 Juin 1867.—12m. 262

POELES A KEROSENE ET A GAZ! BOUILLIÈRES POUR LE THÉ ET LE CAFÉ, POTS POUR LA COLLE, POUR L'HEURE, &c., &c. Toute la cuisine pour une famille peut se faire avec l'huile de Kérosène ou le gaz, avec moins de trouble, et à meilleur marché qu'avec tout autre combustible. Chaque article manufacturé par cette compagnie est garanti pour le service pour lequel il est demandé. Demandez une circulaire. Discompte Liberal pour le commerce. LAMPES A KEROSENE DE LA COMPAGNIE HEATER. P. 206 rue Pearl, N. Y. Québec, 27 Février 1867. 126

COFFRES DE SURETE à l'épreuve du feu et des voleurs, enduits d'alun et de ciment dur, PATENTE DE MARVIN.

GARANTIS LES MEILLEURS DU MONDE. Le fer n'est jamais corrodé. Ils ne perdent jamais leurs qualités qui les mettent à l'épreuve du feu. Ce sont les seuls coffres de sûreté qui soient enduits de ce ciment durci et d'alun. Ayez la bonté de demander un catalogue illustré. MARVIN & CIE. P. Principaux: N° 265, Broadway, New-York. Magasins: N° 621, Chestnut, Philadelphie. Québec, 27 Février 1867. 127

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme, dans l'éducation, par l'abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville. Avis public—A. E. Tessier, N. P.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an \$1.00 Six mois..... 2.00 Trois mois..... 1.20 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, FRANCE:—Un an..... 50 francs Six mois..... 25 francs Trois mois..... 15 francs

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 0. Pour chaque insertion subséquente, 00 12. Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Reclames:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. REAULT. Toutes lettres d'argent, demandes d'annonces et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (franco)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. QUEBEC